

3310CA3 du 19/01/2015 (DI)

Société membre de Groupe TVA (entreprise DGE) / (y compris société tête de groupe en tant que membre)					
3310CA3		Formulaire néant			
A. MONTANT DES OPÉRATIONS RÉALISÉES :					
OPÉRATIONS IMPOSABLES (HT)		OPÉRATIONS NON IMPOSABLES			
01	Ventes, prestations de services	23 730	04	Exportations hors UE	
02	Autres opérations imposables		05	Autres opérations non imposables	
2A	Achats de prestations de services intracommunautaires (article 283-2 du Code général des impôts)		06	Livraisons intra-communautaires	
03	Acquisitions intra-communautaires		6A	livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid non imposables en France	
	Dont ventes à distance et/ou opérations de montage				
3A	livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid imposables en France		07	Achats en franchise	
3B	Achats de biens ou de prestations de services réalisés auprès d'un assujetti non établi en France (article 283-1 du Code Général des Impôts)		7A	Ventes de biens ou prestations de services réalisées par un assujetti non établi en France (article 283-1 du Code Général des Impôts)	
3C	Régularisations		7B	Régularisations	
B. DÉCOMPTE DE LA TVA À PAYER :					
TVA BRUTE				Base HT	Taxe due
Opérations réalisées en France métropolitaine					
08	Taux normal 19,6 %				
	Taux normal 20 %			23 730	4 746
09	Taux réduit 5,5 %				
9B	Taux réduit 7%				
	Taux réduit 10%				
Opérations réalisées dans les DOM					
10	Taux normal 8,5 %				
11	Taux réduit 2,1%				
Opérations imposables à un autre taux (France métropolitaine ou DOM)					
13	Anciens taux				
14	Opérations imposables à un taux particulier (décompte sur annexe 3310 A)				
15	TVA antérieurement déduite à reverser				
16	TOTAL DE LA TVA BRUTE DUE (lignes 08 à 15)				4 746
17	Dont TVA sur acquisitions intra-communautaires				
18	Dont TVA sur opérations à destination de Monaco				
TVA DÉDUCTIBLE					
19	Biens constituant des immobilisations				
20	Autres biens et services				1 764
21	Autre TVA à déduire				
	dont régularisation sur la TVA collectée				
22	Report du crédit apparaissant ligne 27 de la précédente déclaration				
22A	Indiquer ici le coefficient de taxation forfaitaire applicable pour la période s'il est différent de 100%				
23	TOTAL TVA DÉDUCTIBLE (lignes 19 à 22)				1 764
24	Dont TVA non perçue récupérable par les assujettis disposant d'un établissement stable dans les DOM				

CRÉDIT		TAXE À PAYER	
25	CRÉDIT DE TVA (ligne 23 - ligne 16)	28	TVA NETTE DUE (ligne 16 - ligne 23) 2 982
26	Remboursement demandé sur formulaire n° 3519	29	Taxes assimilées calculées sur annexe n° 3310 A
AA	Crédit de TVA transféré à la société tête de groupe sur la déclaration récapitulative 3310CA3G	30	Sommes à imputer, exprimées en euros, y compris acompte congés
27	Crédit à reporter (ligne 25 - ligne 26 - ligne AA) Cette somme est reportée ligne 22 de la prochaine déclaration	31	Sommes à ajouter, exprimées en euros, y compris acompte congés
Attention! Une situation de TVA créditrice (ligne 25 servie) ne dispense pas du paiement des taxes assimilées déclarées ligne 29		AB	Total à payer acquitté par la société tête de groupe sur la déclaration récapitulative 3310CA3G (ligne 28+29-30+31)
		32	TOTAL À PAYER (lignes 28 + 29 - 30 + 31- AB) 2 982
Paiement par imputation (utiliser l'imprimé papier 3516 disponible sur le site www.impots.gouv.fr ou auprès de votre service des impôts)			

3310CA3 du 18/12/2014 (DI)

Société membre de Groupe TVA (entreprise DGE) / (y compris société tête de groupe en tant que membre)		
3310CA3		Formulaire néant X
A. MONTANT DES OPÉRATIONS RÉALISÉES :		
OPÉRATIONS IMPOSABLES (HT)		OPÉRATIONS NON IMPOSABLES
01	Ventes, prestations de services	04 Exportations hors UE
02	Autres opérations imposables	05 Autres opérations non imposables
2A	Achats de prestations de services intracommunautaires (article 283-2 du Code général des impôts)	06 Livraisons intra-communautaires
03	Acquisitions intra-communautaires	6A livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid non imposables en France
	Dont ventes à distance et/ou opérations de montage	
3A	livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid imposables en France	07 Achats en franchise
3B	Achats de biens ou de prestations de services réalisés auprès d'un assujetti non établi en France (article 283-1 du Code Général des Impôts)	7A Ventes de biens ou prestations de services réalisées par un assujetti non établi en France (article 283-1 du Code Général des Impôts)
3C	Régularisations	7B Régularisations
B. DÉCOMPTE DE LA TVA À PAYER :		
TVA BRUTE		Base HT Taxe due
Opérations réalisées en France métropolitaine		
08	Taux normal 19,6 %	
	Taux normal 20 %	
09	Taux réduit 5,5 %	
9B	Taux réduit 7%	
	Taux réduit 10%	
Opérations réalisées dans les DOM		
10	Taux normal 8,5 %	
11	Taux réduit 2,1%	
Opérations imposables à un autre taux (France métropolitaine ou DOM)		
13	Anciens taux	
14	Opérations imposables à un taux particulier (décompte sur annexe 3310 A)	
15	TVA antérieurement déduite à reverser	
16	TOTAL DE LA TVA BRUTE DUE (lignes 08 à 15)	
17	Dont TVA sur acquisitions intra-communautaires	
18	Dont TVA sur opérations à destination de Monaco	
TVA DÉDUCTIBLE		
19	Biens constituant des immobilisations	
20	Autres biens et services	
21	Autre TVA à déduire	
	dont régularisation sur la TVA collectée	
22	Report du crédit apparaissant ligne 27 de la précédente déclaration	
22A	Indiquer ici le coefficient de taxation forfaitaire applicable pour la période s'il est différent de 100%	
23	TOTAL TVA DÉDUCTIBLE (lignes 19 à 22)	
24	Dont TVA non perçue récupérable par les assujettis disposant d'un établissement stable dans les DOM	

CRÉDIT		TAXE À PAYER	
25	CRÉDIT DE TVA (ligne 23 - ligne 16)	28	TVA NETTE DUE (ligne 16 - ligne 23)
26	Remboursement demandé sur formulaire n° 3519	29	Taxes assimilées calculées sur annexe n° 3310 A
AA	Crédit de TVA transféré à la société tête de groupe sur la déclaration récapitulative 3310CA3G	30	Sommes à imputer, exprimées en euros, y compris acompte congés
27	Crédit à reporter (ligne 25 - ligne 26 - ligne AA) Cette somme est reportée ligne 22 de la prochaine déclaration	31	Sommes à ajouter, exprimées en euros, y compris acompte congés
Attention! Une situation de TVA créditrice (ligne 25 servie) ne dispense pas du paiement des taxes assimilées déclarées ligne 29		AB	Total à payer acquitté par la société tête de groupe sur la déclaration récapitulative 3310CA3G (ligne 28+29-30+31)
		32	TOTAL À PAYER (lignes 28 + 29 - 30 + 31- AB)
Paiement par imputation (utiliser l'imprimé papier 3516 disponible sur le site www.impots.gouv.fr ou auprès de votre service des impôts)			

3310CA3 du 19/11/2014 (DI)

Société membre de Groupe TVA (entreprise DGE) / (y compris société tête de groupe en tant que membre)					
3310CA3		Formulaire néant			
A. MONTANT DES OPÉRATIONS RÉALISÉES :					
OPÉRATIONS IMPOSABLES (HT)		OPÉRATIONS NON IMPOSABLES			
01	Ventes, prestations de services	151 250	04	Exportations hors UE	
02	Autres opérations imposables		05	Autres opérations non imposables	
2A	Achats de prestations de services intracommunautaires (article 283-2 du Code général des impôts)		06	Livraisons intra-communautaires	
03	Acquisitions intra-communautaires		6A	livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid non imposables en France	
	Dont ventes à distance et/ou opérations de montage				
3A	livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid imposables en France		07	Achats en franchise	
3B	Achats de biens ou de prestations de services réalisés auprès d'un assujetti non établi en France (article 283-1 du Code Général des Impôts)		7A	Ventes de biens ou prestations de services réalisées par un assujetti non établi en France (article 283-1 du Code Général des Impôts)	
3C	Régularisations		7B	Régularisations	
B. DÉCOMPTE DE LA TVA À PAYER :					
TVA BRUTE				Base HT	Taxe due
Opérations réalisées en France métropolitaine					
08	Taux normal 19,6 %				
	Taux normal 20 %			151 250	30 250
09	Taux réduit 5,5 %				
9B	Taux réduit 7%				
	Taux réduit 10%				
Opérations réalisées dans les DOM					
10	Taux normal 8,5 %				
11	Taux réduit 2,1%				
Opérations imposables à un autre taux (France métropolitaine ou DOM)					
13	Anciens taux				
14	Opérations imposables à un taux particulier (décompte sur annexe 3310 A)				
15	TVA antérieurement déduite à reverser				
16	TOTAL DE LA TVA BRUTE DUE (lignes 08 à 15)				30 250
17	Dont TVA sur acquisitions intra-communautaires				
18	Dont TVA sur opérations à destination de Monaco				
TVA DÉDUCTIBLE					
19	Biens constituant des immobilisations				
20	Autres biens et services				1 295
21	Autre TVA à déduire				
	dont régularisation sur la TVA collectée				
22	Report du crédit apparaissant ligne 27 de la précédente déclaration				
22A	Indiquer ici le coefficient de taxation forfaitaire applicable pour la période s'il est différent de 100%				
23	TOTAL TVA DÉDUCTIBLE (lignes 19 à 22)				1 295
24	Dont TVA non perçue récupérable par les assujettis disposant d'un établissement stable dans les DOM				

CRÉDIT		TAXE À PAYER	
25	CRÉDIT DE TVA (ligne 23 - ligne 16)	28	TVA NETTE DUE (ligne 16 - ligne 23) 28 955
26	Remboursement demandé sur formulaire n° 3519	29	Taxes assimilées calculées sur annexe n° 3310 A
AA	Crédit de TVA transféré à la société tête de groupe sur la déclaration récapitulative 3310CA3G	30	Sommes à imputer, exprimées en euros, y compris acompte congés
27	Crédit à reporter (ligne 25 - ligne 26 - ligne AA) Cette somme est reportée ligne 22 de la prochaine déclaration	31	Sommes à ajouter, exprimées en euros, y compris acompte congés
Attention! Une situation de TVA créditrice (ligne 25 servie) ne dispense pas du paiement des taxes assimilées déclarées ligne 29		AB	Total à payer acquitté par la société tête de groupe sur la déclaration récapitulative 3310CA3G (ligne 28+29-30+31)
		32	TOTAL À PAYER (lignes 28 + 29 - 30 + 31- AB) 28 955
Paiement par imputation (utiliser l'imprimé papier 3516 disponible sur le site www.impots.gouv.fr ou auprès de votre service des impôts)			

3310CA3 du 13/10/2014 (DI)

Société membre de Groupe TVA (entreprise DGE) / (y compris société tête de groupe en tant que membre)		
3310CA3		Formulaire néant X
A. MONTANT DES OPÉRATIONS RÉALISÉES :		
OPÉRATIONS IMPOSABLES (HT)		OPÉRATIONS NON IMPOSABLES
01	Ventes, prestations de services	04 Exportations hors UE
02	Autres opérations imposables	05 Autres opérations non imposables
2A	Achats de prestations de services intracommunautaires (article 283-2 du Code général des impôts)	06 Livraisons intra-communautaires
03	Acquisitions intra-communautaires	6A livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid non imposables en France
	Dont ventes à distance et/ou opérations de montage	
3A	livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid imposables en France	07 Achats en franchise
3B	Achats de biens ou de prestations de services réalisés auprès d'un assujetti non établi en France (article 283-1 du Code Général des Impôts)	7A Ventes de biens ou prestations de services réalisées par un assujetti non établi en France (article 283-1 du Code Général des Impôts)
3C	Régularisations	7B Régularisations
B. DÉCOMPTE DE LA TVA À PAYER :		
TVA BRUTE		Base HT Taxe due
Opérations réalisées en France métropolitaine		
08	Taux normal 19,6 %	
	Taux normal 20 %	
09	Taux réduit 5,5 %	
9B	Taux réduit 7%	
	Taux réduit 10%	
Opérations réalisées dans les DOM		
10	Taux normal 8,5 %	
11	Taux réduit 2,1%	
Opérations imposables à un autre taux (France métropolitaine ou DOM)		
13	Anciens taux	
14	Opérations imposables à un taux particulier (décompte sur annexe 3310 A)	
15	TVA antérieurement déduite à reverser	
16	TOTAL DE LA TVA BRUTE DUE (lignes 08 à 15)	
17	Dont TVA sur acquisitions intra-communautaires	
18	Dont TVA sur opérations à destination de Monaco	
TVA DÉDUCTIBLE		
19	Biens constituant des immobilisations	
20	Autres biens et services	
21	Autre TVA à déduire	
	dont régularisation sur la TVA collectée	
22	Report du crédit apparaissant ligne 27 de la précédente déclaration	
22A	Indiquer ici le coefficient de taxation forfaitaire applicable pour la période s'il est différent de 100%	
23	TOTAL TVA DÉDUCTIBLE (lignes 19 à 22)	
24	Dont TVA non perçue récupérable par les assujettis disposant d'un établissement stable dans les DOM	

CRÉDIT		TAXE À PAYER	
25	CRÉDIT DE TVA (ligne 23 - ligne 16)	28	TVA NETTE DUE (ligne 16 - ligne 23)
26	Remboursement demandé sur formulaire n° 3519	29	Taxes assimilées calculées sur annexe n° 3310 A
AA	Crédit de TVA transféré à la société tête de groupe sur la déclaration récapitulative 3310CA3G	30	Sommes à imputer, exprimées en euros, y compris acompte congés
27	Crédit à reporter (ligne 25 - ligne 26 - ligne AA) Cette somme est reportée ligne 22 de la prochaine déclaration	31	Sommes à ajouter, exprimées en euros, y compris acompte congés
Attention! Une situation de TVA créditrice (ligne 25 servie) ne dispense pas du paiement des taxes assimilées déclarées ligne 29		AB	Total à payer acquitté par la société tête de groupe sur la déclaration récapitulative 3310CA3G (ligne 28+29-30+31)
		32	TOTAL À PAYER (lignes 28 + 29 - 30 + 31- AB)
Paiement par imputation (utiliser l'imprimé papier 3516 disponible sur le site www.impots.gouv.fr ou auprès de votre service des impôts)			

3310CA3 du 15/09/2014 (DI)

Société membre de Groupe TVA (entreprise DGE) / (y compris société tête de groupe en tant que membre)		
3310CA3		Formulaire néant
		X
A. MONTANT DES OPÉRATIONS RÉALISÉES :		
OPÉRATIONS IMPOSABLES (HT)		OPÉRATIONS NON IMPOSABLES
01	Ventes, prestations de services	04 Exportations hors UE
02	Autres opérations imposables	05 Autres opérations non imposables
2A	Achats de prestations de services intracommunautaires (article 283-2 du Code général des impôts)	06 Livraisons intra-communautaires
03	Acquisitions intra-communautaires	6A livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid non imposables en France
	Dont ventes à distance et/ou opérations de montage	
3A	livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid imposables en France	07 Achats en franchise
3B	Achats de biens ou de prestations de services réalisés auprès d'un assujetti non établi en France (article 283-1 du Code Général des Impôts)	7A Ventes de biens ou prestations de services réalisées par un assujetti non établi en France (article 283-1 du Code Général des Impôts)
3C	Régularisations	7B Régularisations
B. DÉCOMPTE DE LA TVA À PAYER :		
TVA BRUTE		Base HT
Opérations réalisées en France métropolitaine		Taxe due
08	Taux normal 19,6 %	
	Taux normal 20 %	
09	Taux réduit 5,5 %	
9B	Taux réduit 7%	
	Taux réduit 10%	
Opérations réalisées dans les DOM		
10	Taux normal 8,5 %	
11	Taux réduit 2,1%	
Opérations imposables à un autre taux (France métropolitaine ou DOM)		
13	Anciens taux	
14	Opérations imposables à un taux particulier (décompte sur annexe 3310 A)	
15	TVA antérieurement déduite à reverser	
16	TOTAL DE LA TVA BRUTE DUE (lignes 08 à 15)	
17	Dont TVA sur acquisitions intra-communautaires	
18	Dont TVA sur opérations à destination de Monaco	
TVA DÉDUCTIBLE		
19	Biens constituant des immobilisations	
20	Autres biens et services	
21	Autre TVA à déduire	
	dont régularisation sur la TVA collectée	
22	Report du crédit apparaissant ligne 27 de la précédente déclaration	
22A	Indiquer ici le coefficient de taxation forfaitaire applicable pour la période s'il est différent de 100%	
23	TOTAL TVA DÉDUCTIBLE (lignes 19 à 22)	
24	Dont TVA non perçue récupérable par les assujettis disposant d'un établissement stable dans les DOM	

CRÉDIT		TAXE À PAYER	
25	CRÉDIT DE TVA (ligne 23 - ligne 16)	28	TVA NETTE DUE (ligne 16 - ligne 23)
26	Remboursement demandé sur formulaire n° 3519	29	Taxes assimilées calculées sur annexe n° 3310 A
AA	Crédit de TVA transféré à la société tête de groupe sur la déclaration récapitulative 3310CA3G	30	Sommes à imputer, exprimées en euros, y compris acompte congés
27	Crédit à reporter (ligne 25 - ligne 26 - ligne AA) Cette somme est reportée ligne 22 de la prochaine déclaration	31	Sommes à ajouter, exprimées en euros, y compris acompte congés
Attention! Une situation de TVA créditrice (ligne 25 servie) ne dispense pas du paiement des taxes assimilées déclarées ligne 29		AB	Total à payer acquitté par la société tête de groupe sur la déclaration récapitulative 3310CA3G (ligne 28+29-30+31)
		32	TOTAL À PAYER (lignes 28 + 29 - 30 + 31- AB)
Paiement par imputation (utiliser l'imprimé papier 3516 disponible sur le site www.impots.gouv.fr ou auprès de votre service des impôts)			

3310CA3 du 08/08/2014 (DI)

Société membre de Groupe TVA (entreprise DGE) / (y compris société tête de groupe en tant que membre)					
3310CA3		Formulaire néant			
A. MONTANT DES OPÉRATIONS RÉALISÉES :					
OPÉRATIONS IMPOSABLES (HT)		OPÉRATIONS NON IMPOSABLES			
01	Ventes, prestations de services	151 250	04	Exportations hors UE	
02	Autres opérations imposables		05	Autres opérations non imposables	
2A	Achats de prestations de services intracommunautaires (article 283-2 du Code général des impôts)		06	Livraisons intra-communautaires	
03	Acquisitions intra-communautaires		6A	livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid non imposables en France	
	Dont ventes à distance et/ou opérations de montage				
3A	livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid imposables en France		07	Achats en franchise	
3B	Achats de biens ou de prestations de services réalisés auprès d'un assujetti non établi en France (article 283-1 du Code Général des Impôts)		7A	Ventes de biens ou prestations de services réalisées par un assujetti non établi en France (article 283-1 du Code Général des Impôts)	
3C	Régularisations		7B	Régularisations	
B. DÉCOMPTE DE LA TVA À PAYER :					
TVA BRUTE				Base HT	Taxe due
Opérations réalisées en France métropolitaine					
08	Taux normal 19,6 %				
	Taux normal 20 %			151 250	30 250
09	Taux réduit 5,5 %				
9B	Taux réduit 7%				
	Taux réduit 10%				
Opérations réalisées dans les DOM					
10	Taux normal 8,5 %				
11	Taux réduit 2,1%				
Opérations imposables à un autre taux (France métropolitaine ou DOM)					
13	Anciens taux				
14	Opérations imposables à un taux particulier (décompte sur annexe 3310 A)				
15	TVA antérieurement déduite à reverser				
16	TOTAL DE LA TVA BRUTE DUE (lignes 08 à 15)				30 250
17	Dont TVA sur acquisitions intra-communautaires				
18	Dont TVA sur opérations à destination de Monaco				
TVA DÉDUCTIBLE					
19	Biens constituant des immobilisations				
20	Autres biens et services				1 960
21	Autre TVA à déduire				
	dont régularisation sur la TVA collectée				
22	Report du crédit apparaissant ligne 27 de la précédente déclaration				
22A	Indiquer ici le coefficient de taxation forfaitaire applicable pour la période s'il est différent de 100%				
23	TOTAL TVA DÉDUCTIBLE (lignes 19 à 22)				1 960
24	Dont TVA non perçue récupérable par les assujettis disposant d'un établissement stable dans les DOM				

CRÉDIT		TAXE À PAYER	
25	CRÉDIT DE TVA (ligne 23 - ligne 16)	28	TVA NETTE DUE (ligne 16 - ligne 23) 28 290
26	Remboursement demandé sur formulaire n° 3519	29	Taxes assimilées calculées sur annexe n° 3310 A
AA	Crédit de TVA transféré à la société tête de groupe sur la déclaration récapitulative 3310CA3G	30	Sommes à imputer, exprimées en euros, y compris acompte congés
27	Crédit à reporter (ligne 25 - ligne 26 - ligne AA) Cette somme est reportée ligne 22 de la prochaine déclaration	31	Sommes à ajouter, exprimées en euros, y compris acompte congés
Attention! Une situation de TVA créditrice (ligne 25 servie) ne dispense pas du paiement des taxes assimilées déclarées ligne 29		AB	Total à payer acquitté par la société tête de groupe sur la déclaration récapitulative 3310CA3G (ligne 28+29-30+31)
		32	TOTAL À PAYER (lignes 28 + 29 - 30 + 31- AB) 28 290
Paiement par imputation (utiliser l'imprimé papier 3516 disponible sur le site www.impots.gouv.fr ou auprès de votre service des impôts)			

3310CA3 du 16/07/2014 (DI)

Société membre de Groupe TVA (entreprise DGE) / (y compris société tête de groupe en tant que membre)		
3310CA3		Formulaire néant X
A. MONTANT DES OPÉRATIONS RÉALISÉES :		
OPÉRATIONS IMPOSABLES (HT)		OPÉRATIONS NON IMPOSABLES
01	Ventes, prestations de services	04 Exportations hors UE
02	Autres opérations imposables	05 Autres opérations non imposables
2A	Achats de prestations de services intracommunautaires (article 283-2 du Code général des impôts)	06 Livraisons intra-communautaires
03	Acquisitions intra-communautaires	6A livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid non imposables en France
	Dont ventes à distance et/ou opérations de montage	
3A	livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid imposables en France	07 Achats en franchise
3B	Achats de biens ou de prestations de services réalisés auprès d'un assujetti non établi en France (article 283-1 du Code Général des Impôts)	7A Ventes de biens ou prestations de services réalisées par un assujetti non établi en France (article 283-1 du Code Général des Impôts)
3C	Régularisations	7B Régularisations
B. DÉCOMPTE DE LA TVA À PAYER :		
TVA BRUTE		Base HT Taxe due
Opérations réalisées en France métropolitaine		
08	Taux normal 19,6 %	
	Taux normal 20 %	
09	Taux réduit 5,5 %	
9B	Taux réduit 7%	
	Taux réduit 10%	
Opérations réalisées dans les DOM		
10	Taux normal 8,5 %	
11	Taux réduit 2,1%	
Opérations imposables à un autre taux (France métropolitaine ou DOM)		
13	Anciens taux	
14	Opérations imposables à un taux particulier (décompte sur annexe 3310 A)	
15	TVA antérieurement déduite à reverser	
16	TOTAL DE LA TVA BRUTE DUE (lignes 08 à 15)	
17	Dont TVA sur acquisitions intra-communautaires	
18	Dont TVA sur opérations à destination de Monaco	
TVA DÉDUCTIBLE		
19	Biens constituant des immobilisations	
20	Autres biens et services	
21	Autre TVA à déduire	
	dont régularisation sur la TVA collectée	
22	Report du crédit apparaissant ligne 27 de la précédente déclaration	
22A	Indiquer ici le coefficient de taxation forfaitaire applicable pour la période s'il est différent de 100%	
23	TOTAL TVA DÉDUCTIBLE (lignes 19 à 22)	
24	Dont TVA non perçue récupérable par les assujettis disposant d'un établissement stable dans les DOM	

CRÉDIT		TAXE À PAYER	
25	CRÉDIT DE TVA (ligne 23 - ligne 16)	28	TVA NETTE DUE (ligne 16 - ligne 23)
26	Remboursement demandé sur formulaire n° 3519	29	Taxes assimilées calculées sur annexe n° 3310 A
AA	Crédit de TVA transféré à la société tête de groupe sur la déclaration récapitulative 3310CA3G	30	Sommes à imputer, exprimées en euros, y compris acompte congés
27	Crédit à reporter (ligne 25 - ligne 26 - ligne AA) Cette somme est reportée ligne 22 de la prochaine déclaration	31	Sommes à ajouter, exprimées en euros, y compris acompte congés
Attention! Une situation de TVA créditrice (ligne 25 servie) ne dispense pas du paiement des taxes assimilées déclarées ligne 29		AB	Total à payer acquitté par la société tête de groupe sur la déclaration récapitulative 3310CA3G (ligne 28+29-30+31)
		32	TOTAL À PAYER (lignes 28 + 29 - 30 + 31- AB)
Paiement par imputation (utiliser l'imprimé papier 3516 disponible sur le site www.impots.gouv.fr ou auprès de votre service des impôts)			

3310CA3 du 17/06/2014 (DI)

Société membre de Groupe TVA (entreprise DGE) / (y compris société tête de groupe en tant que membre)		
3310CA3		Formulaire néant X
A. MONTANT DES OPÉRATIONS RÉALISÉES :		
OPÉRATIONS IMPOSABLES (HT)		OPÉRATIONS NON IMPOSABLES
01	Ventes, prestations de services	04 Exportations hors UE
02	Autres opérations imposables	05 Autres opérations non imposables
2A	Achats de prestations de services intracommunautaires (article 283-2 du Code général des impôts)	06 Livraisons intra-communautaires
03	Acquisitions intra-communautaires	6A livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid non imposables en France
	Dont ventes à distance et/ou opérations de montage	
3A	livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid imposables en France	07 Achats en franchise
3B	Achats de biens ou de prestations de services réalisés auprès d'un assujetti non établi en France (article 283-1 du Code Général des Impôts)	7A Ventes de biens ou prestations de services réalisées par un assujetti non établi en France (article 283-1 du Code Général des Impôts)
3C	Régularisations	7B Régularisations
B. DÉCOMPTE DE LA TVA À PAYER :		
TVA BRUTE		Base HT Taxe due
Opérations réalisées en France métropolitaine		
08	Taux normal 19,6 %	
	Taux normal 20 %	
09	Taux réduit 5,5 %	
9B	Taux réduit 7%	
	Taux réduit 10%	
Opérations réalisées dans les DOM		
10	Taux normal 8,5 %	
11	Taux réduit 2,1%	
Opérations imposables à un autre taux (France métropolitaine ou DOM)		
13	Anciens taux	
14	Opérations imposables à un taux particulier (décompte sur annexe 3310 A)	
15	TVA antérieurement déduite à reverser	
16	TOTAL DE LA TVA BRUTE DUE (lignes 08 à 15)	
17	Dont TVA sur acquisitions intra-communautaires	
18	Dont TVA sur opérations à destination de Monaco	
TVA DÉDUCTIBLE		
19	Biens constituant des immobilisations	
20	Autres biens et services	
21	Autre TVA à déduire	
	dont régularisation sur la TVA collectée	
22	Report du crédit apparaissant ligne 27 de la précédente déclaration	
22A	Indiquer ici le coefficient de taxation forfaitaire applicable pour la période s'il est différent de 100%	
23	TOTAL TVA DÉDUCTIBLE (lignes 19 à 22)	
24	Dont TVA non perçue récupérable par les assujettis disposant d'un établissement stable dans les DOM	

CRÉDIT		TAXE À PAYER	
25	CRÉDIT DE TVA (ligne 23 - ligne 16)	28	TVA NETTE DUE (ligne 16 - ligne 23)
26	Remboursement demandé sur formulaire n° 3519	29	Taxes assimilées calculées sur annexe n° 3310 A
AA	Crédit de TVA transféré à la société tête de groupe sur la déclaration récapitulative 3310CA3G	30	Sommes à imputer, exprimées en euros, y compris acompte congés
27	Crédit à reporter (ligne 25 - ligne 26 - ligne AA) Cette somme est reportée ligne 22 de la prochaine déclaration	31	Sommes à ajouter, exprimées en euros, y compris acompte congés
Attention! Une situation de TVA créditrice (ligne 25 servie) ne dispense pas du paiement des taxes assimilées déclarées ligne 29		AB	Total à payer acquitté par la société tête de groupe sur la déclaration récapitulative 3310CA3G (ligne 28+29-30+31)
		32	TOTAL À PAYER (lignes 28 + 29 - 30 + 31- AB)
Paiement par imputation (utiliser l'imprimé papier 3516 disponible sur le site www.impots.gouv.fr ou auprès de votre service des impôts)			

3310CA3 du 12/05/2014 (DI)

Société membre de Groupe TVA (entreprise DGE) / (y compris société tête de groupe en tant que membre)					
3310CA3		Formulaire néant			
A. MONTANT DES OPÉRATIONS RÉALISÉES :					
OPÉRATIONS IMPOSABLES (HT)		OPÉRATIONS NON IMPOSABLES			
01	Ventes, prestations de services	150 746	04	Exportations hors UE	
02	Autres opérations imposables		05	Autres opérations non imposables	
2A	Achats de prestations de services intracommunautaires (article 283-2 du Code général des impôts)		06	Livraisons intra-communautaires	
03	Acquisitions intra-communautaires		6A	livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid non imposables en France	
	Dont ventes à distance et/ou opérations de montage				
3A	livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid imposables en France		07	Achats en franchise	
3B	Achats de biens ou de prestations de services réalisés auprès d'un assujetti non établi en France (article 283-1 du Code Général des Impôts)		7A	Ventes de biens ou prestations de services réalisées par un assujetti non établi en France (article 283-1 du Code Général des Impôts)	
3C	Régularisations		7B	Régularisations	
B. DÉCOMPTE DE LA TVA À PAYER :					
TVA BRUTE				Base HT	Taxe due
Opérations réalisées en France métropolitaine					
08	Taux normal 19,6 %				
	Taux normal 20 %			150 746	30 149
09	Taux réduit 5,5 %				
9B	Taux réduit 7%				
	Taux réduit 10%				
Opérations réalisées dans les DOM					
10	Taux normal 8,5 %				
11	Taux réduit 2,1%				
Opérations imposables à un autre taux (France métropolitaine ou DOM)					
13	Anciens taux				
14	Opérations imposables à un taux particulier (décompte sur annexe 3310 A)				
15	TVA antérieurement déduite à reverser				
16	TOTAL DE LA TVA BRUTE DUE (lignes 08 à 15)				30 149
17	Dont TVA sur acquisitions intra-communautaires				
18	Dont TVA sur opérations à destination de Monaco				
TVA DÉDUCTIBLE					
19	Biens constituant des immobilisations				
20	Autres biens et services				1 281
21	Autre TVA à déduire				
	dont régularisation sur la TVA collectée				
22	Report du crédit apparaissant ligne 27 de la précédente déclaration				2 013
22A	Indiquer ici le coefficient de taxation forfaitaire applicable pour la période s'il est différent de 100%				
23	TOTAL TVA DÉDUCTIBLE (lignes 19 à 22)				3 294
24	Dont TVA non perçue récupérable par les assujettis disposant d'un établissement stable dans les DOM				

CRÉDIT		TAXE À PAYER	
25	CRÉDIT DE TVA (ligne 23 - ligne 16)	28	TVA NETTE DUE (ligne 16 - ligne 23) 26 855
26	Remboursement demandé sur formulaire n° 3519	29	Taxes assimilées calculées sur annexe n° 3310 A
AA	Crédit de TVA transféré à la société tête de groupe sur la déclaration récapitulative 3310CA3G	30	Sommes à imputer, exprimées en euros, y compris acompte congés
27	Crédit à reporter (ligne 25 - ligne 26 - ligne AA) Cette somme est reportée ligne 22 de la prochaine déclaration	31	Sommes à ajouter, exprimées en euros, y compris acompte congés
Attention! Une situation de TVA créditrice (ligne 25 servie) ne dispense pas du paiement des taxes assimilées déclarées ligne 29		AB	Total à payer acquitté par la société tête de groupe sur la déclaration récapitulative 3310CA3G (ligne 28+29-30+31)
		32	TOTAL À PAYER (lignes 28 + 29 - 30 + 31- AB) 26 855
Paiement par imputation (utiliser l'imprimé papier 3516 disponible sur le site www.impots.gouv.fr ou auprès de votre service des impôts)			

3310CA3 du 10/04/2014 (DI)

Société membre de Groupe TVA (entreprise DGE) / (y compris société tête de groupe en tant que membre)					
3310CA3		Formulaire néant			
A. MONTANT DES OPÉRATIONS RÉALISÉES :					
OPÉRATIONS IMPOSABLES (HT)		OPÉRATIONS NON IMPOSABLES			
01	Ventes, prestations de services	0	04	Exportations hors UE	
02	Autres opérations imposables		05	Autres opérations non imposables	
2A	Achats de prestations de services intracommunautaires (article 283-2 du Code général des impôts)		06	Livraisons intra-communautaires	
03	Acquisitions intra-communautaires		6A	livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid non imposables en France	
	Dont ventes à distance et/ou opérations de montage				
3A	livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid imposables en France		07	Achats en franchise	
3B	Achats de biens ou de prestations de services réalisés auprès d'un assujetti non établi en France (article 283-1 du Code Général des Impôts)		7A	Ventes de biens ou prestations de services réalisées par un assujetti non établi en France (article 283-1 du Code Général des Impôts)	
3C	Régularisations		7B	Régularisations	
B. DÉCOMPTÉ DE LA TVA À PAYER :					
TVA BRUTE				Base HT	Taxe due
Opérations réalisées en France métropolitaine					
08	Taux normal 19,6 %				
	Taux normal 20 %				
09	Taux réduit 5,5 %				
9B	Taux réduit 7%				
	Taux réduit 10%				
Opérations réalisées dans les DOM					
10	Taux normal 8,5 %				
11	Taux réduit 2,1%				
Opérations imposables à un autre taux (France métropolitaine ou DOM)					
13	Anciens taux				
14	Opérations imposables à un taux particulier (décompte sur annexe 3310 A)				
15	TVA antérieurement déduite à reverser				
16	TOTAL DE LA TVA BRUTE DUE (lignes 08 à 15)				
17	Dont TVA sur acquisitions intra-communautaires				
18	Dont TVA sur opérations à destination de Monaco				
TVA DÉDUCTIBLE					
19	Biens constituant des immobilisations				
20	Autres biens et services				1 110
21	Autre TVA à déduire				
	dont régularisation sur la TVA collectée				
22	Report du crédit apparaissant ligne 27 de la précédente déclaration				903
22A	Indiquer ici le coefficient de taxation forfaitaire applicable pour la période s'il est différent de 100%				
23	TOTAL TVA DÉDUCTIBLE (lignes 19 à 22)				2 013
24	Dont TVA non perçue récupérable par les assujettis disposant d'un établissement stable dans les DOM				

CRÉDIT			TAXE À PAYER		
25	CRÉDIT DE TVA (ligne 23 - ligne 16)	2 013	28	TVA NETTE DUE (ligne 16 - ligne 23)	0
26	Remboursement demandé sur formulaire n° 3519		29	Taxes assimilées calculées sur annexe n° 3310 A	
AA	Crédit de TVA transféré à la société tête de groupe sur la déclaration récapitulative 3310CA3G		30	Sommes à imputer, exprimées en euros, y compris acompte congés	
27	Crédit à reporter (ligne 25 - ligne 26 - ligne AA) Cette somme est reportée ligne 22 de la prochaine déclaration	2 013	31	Sommes à ajouter, exprimées en euros, y compris acompte congés	
Attention! Une situation de TVA créditrice (ligne 25 servie) ne dispense pas du paiement des taxes assimilées déclarées ligne 29			AB	Total à payer acquitté par la société tête de groupe sur la déclaration récapitulative 3310CA3G (ligne 28+29-30+31)	
			32	TOTAL À PAYER (lignes 28 + 29 - 30 + 31- AB)	0
Paiement par imputation (utiliser l'imprimé papier 3516 disponible sur le site www.impots.gouv.fr ou auprès de votre service des impôts)					

3310CA3 du 10/03/2014 (DI)

Société membre de Groupe TVA (entreprise DGE) / (y compris société tête de groupe en tant que membre)					
3310CA3		Formulaire néant			
A. MONTANT DES OPÉRATIONS RÉALISÉES :					
OPÉRATIONS IMPOSABLES (HT)		OPÉRATIONS NON IMPOSABLES			
01	Ventes, prestations de services	0	04	Exportations hors UE	
02	Autres opérations imposables		05	Autres opérations non imposables	
2A	Achats de prestations de services intracommunautaires (article 283-2 du Code général des impôts)		06	Livraisons intra-communautaires	
03	Acquisitions intra-communautaires		6A	livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid non imposables en France	
	Dont ventes à distance et/ou opérations de montage				
3A	livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid imposables en France		07	Achats en franchise	
3B	Achats de biens ou de prestations de services réalisés auprès d'un assujetti non établi en France (article 283-1 du Code Général des Impôts)		7A	Ventes de biens ou prestations de services réalisées par un assujetti non établi en France (article 283-1 du Code Général des Impôts)	
3C	Régularisations		7B	Régularisations	
B. DÉCOMPTÉ DE LA TVA À PAYER :					
TVA BRUTE				Base HT	Taxe due
Opérations réalisées en France métropolitaine					
08	Taux normal 19,6 %				
	Taux normal 20 %				
09	Taux réduit 5,5 %				
9B	Taux réduit 7%				
	Taux réduit 10%				
Opérations réalisées dans les DOM					
10	Taux normal 8,5 %				
11	Taux réduit 2,1%				
Opérations imposables à un autre taux (France métropolitaine ou DOM)					
13	Anciens taux				
14	Opérations imposables à un taux particulier (décompte sur annexe 3310 A)				
15	TVA antérieurement déduite à reverser				
16	TOTAL DE LA TVA BRUTE DUE (lignes 08 à 15)				
17	Dont TVA sur acquisitions intra-communautaires				
18	Dont TVA sur opérations à destination de Monaco				
TVA DÉDUCTIBLE					
19	Biens constituant des immobilisations				
20	Autres biens et services				903
21	Autre TVA à déduire				
	dont régularisation sur la TVA collectée				
22	Report du crédit apparaissant ligne 27 de la précédente déclaration				
22A	Indiquer ici le coefficient de taxation forfaitaire applicable pour la période s'il est différent de 100%				
23	TOTAL TVA DÉDUCTIBLE (lignes 19 à 22)				903
24	Dont TVA non perçue récupérable par les assujettis disposant d'un établissement stable dans les DOM				

CRÉDIT		TAXE À PAYER		
25	CRÉDIT DE TVA (ligne 23 - ligne 16)	903	28 TVA NETTE DUE (ligne 16 - ligne 23)	0
26	Remboursement demandé sur formulaire n° 3519		29 Taxes assimilées calculées sur annexe n° 3310 A	
AA	Crédit de TVA transféré à la société tête de groupe sur la déclaration récapitulative 3310CA3G		30 Sommes à imputer, exprimées en euros, y compris acompte congés	
27	Crédit à reporter (ligne 25 - ligne 26 - ligne AA) Cette somme est reportée ligne 22 de la prochaine déclaration	903	31 Sommes à ajouter, exprimées en euros, y compris acompte congés	
Attention! Une situation de TVA créditrice (ligne 25 servie) ne dispense pas du paiement des taxes assimilées déclarées ligne 29		AB	Total à payer acquitté par la société tête de groupe sur la déclaration récapitulative 3310CA3G (ligne 28+29-30+31)	
		32	TOTAL À PAYER (lignes 28 + 29 - 30 + 31- AB)	0
Paiement par imputation (utiliser l'imprimé papier 3516 disponible sur le site www.impots.gouv.fr ou auprès de votre service des impôts)				

3310CA3 du 10/02/2014 (DI)

Société membre de Groupe TVA (entreprise DGE) / (y compris société tête de groupe en tant que membre)		
3310CA3		Formulaire néant
A. MONTANT DES OPÉRATIONS RÉALISÉES :		
OPÉRATIONS IMPOSABLES (HT)		OPÉRATIONS NON IMPOSABLES
01	Ventes, prestations de services 125 000	04 Exportations hors UE
02	Autres opérations imposables	05 Autres opérations non imposables
2A	Achats de prestations de services intracommunautaires (article 283-2 du Code général des impôts)	06 Livraisons intra-communautaires
03	Acquisitions intra-communautaires	6A livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid non imposables en France
	Dont ventes à distance et/ou opérations de montage	
3A	livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid imposables en France	07 Achats en franchise
3B	Achats de biens ou de prestations de services réalisés auprès d'un assujetti non établi en France (article 283-1 du Code Général des Impôts)	7A Ventes de biens ou prestations de services réalisées par un assujetti non établi en France (article 283-1 du Code Général des Impôts)
3C	Régularisations	7B Régularisations
B. DÉCOMPTE DE LA TVA À PAYER :		
TVA BRUTE		Base HT Taxe due
Opérations réalisées en France métropolitaine		
08	Taux normal 19,6 %	
	Taux normal 20 %	125 000 25 000
09	Taux réduit 5,5 %	
9B	Taux réduit 7%	
	Taux réduit 10%	
Opérations réalisées dans les DOM		
10	Taux normal 8,5 %	
11	Taux réduit 2,1%	
Opérations imposables à un autre taux (France métropolitaine ou DOM)		
13	Anciens taux	
14	Opérations imposables à un taux particulier (décompte sur annexe 3310 A)	
15	TVA antérieurement déduite à reverser	
16	TOTAL DE LA TVA BRUTE DUE (lignes 08 à 15)	25 000
17	Dont TVA sur acquisitions intra-communautaires	
18	Dont TVA sur opérations à destination de Monaco	
TVA DÉDUCTIBLE		
19	Biens constituant des immobilisations	
20	Autres biens et services	
21	Autre TVA à déduire	
	dont régularisation sur la TVA collectée	
22	Report du crédit apparaissant ligne 27 de la précédente déclaration	
22A	Indiquer ici le coefficient de taxation forfaitaire applicable pour la période s'il est différent de 100%	
23	TOTAL TVA DÉDUCTIBLE (lignes 19 à 22)	
24	Dont TVA non perçue récupérable par les assujettis disposant d'un établissement stable dans les DOM	

CRÉDIT		TAXE À PAYER	
25	CRÉDIT DE TVA (ligne 23 - ligne 16)	28	TVA NETTE DUE (ligne 16 - ligne 23) 25 000
26	Remboursement demandé sur formulaire n° 3519	29	Taxes assimilées calculées sur annexe n° 3310 A
AA	Crédit de TVA transféré à la société tête de groupe sur la déclaration récapitulative 3310CA3G	30	Sommes à imputer, exprimées en euros, y compris acompte congés
27	Crédit à reporter (ligne 25 - ligne 26 - ligne AA) Cette somme est reportée ligne 22 de la prochaine déclaration	31	Sommes à ajouter, exprimées en euros, y compris acompte congés
Attention! Une situation de TVA créditrice (ligne 25 servie) ne dispense pas du paiement des taxes assimilées déclarées ligne 29		AB	Total à payer acquitté par la société tête de groupe sur la déclaration récapitulative 3310CA3G (ligne 28+29-30+31)
		32	TOTAL À PAYER (lignes 28 + 29 - 30 + 31- AB) 25 000
Paiement par imputation (utiliser l'imprimé papier 3516 disponible sur le site www.impots.gouv.fr ou auprès de votre service des impôts)			